



FLINS SUR SEINE

COMpte Rendu du Conseil Municipal du 27 Mai 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mai à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique sous la présidence de M. le Maire Philippe MERY. Présents : Hélène DUPAS, Patrice HERAULT, Nadège DAUMARD, Catherine LOZERAY, Michel DUPONT, Christine BRUGIAL, Francine BARBIER, Christophe SOLER, Nathalie DELATTRE, Chrystel ADRIAN, Jean-Paul LE CORRE, Jacques HEQUET, Sabine TIMBLENE, Michel LEBLANC lesquels forment la majorité des membres en exercice et délibèrent selon l'article L.2121-17 du CGCT.

Procurations :

Absents excusés : Pascal CHAVIGNY, Christine ANGERAND

Absents : David GUYOT, Guy LEMARCHAND

Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T., Christophe SOLER est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire certifie que le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25/03/2019 comportant l'ensemble des délibérations retranscrites ci-après a fait l'objet d'un affichage municipal dans les délais légaux. Après avoir procédé à l'appel nominal des conseillers et constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire invite les membres présents à approuver le procès-verbal de la séance du 25/03/2019. Ce dernier est approuvé à l'unanimité. Monsieur le Maire déclare ouverte la séance. Après avoir procédé à l'appel nominal des conseillers et constaté que le quorum était atteint, M. le Maire invite l'assemblée à délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour :

- 1- **Décision modificative n°1 au Budget primitif communal 2019**
- 2- **Tirage au sort des jurys d'assise 2020**
- 3- **Convention avec le CIG pour les missions de médecine préventive**
- 4- **Modification du tableau des effectifs**
- 5- **Cadeau de départ pour la directrice de l'école maternelle**
- 6- **Modification du règlement intérieur du complexe sportif des Bleuets**
- 7- **Dons et subventions diverses**

DELIBERATION N° 2019/30

OBJET : Décision modificative n°1 au Budget primitif communal 2019

Le conseil municipal,

Vu le CGCT

Vu la délibération du conseil municipal n° 2019/18 en date du 25 mars 2019 approuvant le budget primitif communal 2019,

Considérant qu'il convient de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau

Michel Dupont, adjoint aux finances détaille les modifications apportées au budget communal.

Monsieur le Maire indique mettre fin à la convention avec le RAM Camaieu à la fin de l'année car le tarif demandé qui augmente chaque année ne se justifie pas au regard de la prestation en retour.

Nathalie Delattre : il serait pertinent d'étudier lors d'une future extension de la vidéosurveillance, le positionnement de caméras devant les deux centres de loisirs.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité
Adopte la décision modificative n° 1 telle que définie ci-dessous :

INVESTISSEMENT							
D / R	Article	N° opération	DÉSIGNATION	DÉPENSES		RECETTES	
				Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D	2128-CIM	16	Autres agencements et aménagements de terrains - cimetière		7 825.00 €		- €
D	21311-CHA	12	Hôtel de ville - château		2 946.50 €		
D	2181-SECUR	190	Installations générales, aménagements et agencements divers - sécurité		10 950.60 €		- €
D	2183-CHA	12	Matériels de bureau et informatique - château		4.40 €		
D	020		Dépenses imprévues d'investissement	21 726.50 €			
				21 726.50 €	21 726.50 €	- €	- €
				0.00 €		0.00 €	

FONCTIONNEMENT							
D / R	Article	N° opération	DÉSIGNATION	DÉPENSES		RECETTES	
				Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D	657361		Subvention caisse des écoles		1 620.00 €		
D	6574		Subventions de fonctionnement aux associations		7 628.00 €		
				- €	9 248.00 €	- €	- €
				9 248.00 €		0.00 €	

DELIBERATION N° 2019/31

OBJET : Tirage au sort des jurys d'assise 2020

Monsieur le Maire rappelle :

Vu l'arrêté préfectoral relatif à la formation du jury d'Assises 2020 et aux modalités de tirage au sort des jurés,

Vu le Code de procédure pénale,

Il est demandé au conseil municipal de procéder au tirage au sort publiquement, à partir de la liste électorale d'un nombre de six électeurs.

Après les opérations de tirage au sort, la liste des personnes proposées pour être jurés est la suivante :

IDENTITE		NAISSANCE	DOMICILIATION	
NOM	Prénom	DATE	LIEU	SEXE
TALVA Maria	Chloé Lucie	14/08/1995 78 MEULAN		F
PIPET Paulette Epouse CAUCHOIX	Ginette	04/05/1948 78 POISSY		F
THOMAS Epouse MORVAN	Isabelle	18/09/1968 29 CARHAIX		F
GUEGUEN Philippe	Frédéric	04/11/1971 78 MEULAN		M
FERRARESE Laurent	Lionel	28/08/1971 93 LES LILAS		M
KRICAk	Rajko	07/08/1967 99 ZUNJE		M

DELIBERATION N° 2019/32

OBJET : Convention avec le CIG pour les missions de médecine préventive

Monsieur le Maire informe l'assemblée,

La convention de médecine préventive liant la commune de Flins sur Seine au Docteur Jean BERTAUX est abrogée,

Le CIG met à disposition des collectivités locales un service de médecine préventive dont la convention est jointe à la présente,
Vu le décret n°85-603 du 10/06/1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
Autorise Monsieur le Maire à signer avec le CIG une convention de service de médecine préventive.

DELIBERATION N° 2019/33

OBJET : Modification du tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents. Cette modification, préalable aux nominations, entraîne la création des emplois correspondants aux postes créés

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal et afin de rectifier une anomalie du tableau

Le Maire propose à l'assemblée,

la modification du tableau des effectifs comme suit :

Filière sociale :

Création d'1 poste budgétaire d'agent spécialisé des écoles maternelles 2^{ème} classe

Suppression de 3 postes budgétaires d'agent spécialisé des écoles maternelles 1^{ère} classe

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Approuve la modification du tableau des effectifs comme suit :

Filière sociale :

Création d'1 poste budgétaire d'agent spécialisé des écoles maternelles 2^{ème} classe

Suppression de 3 postes budgétaires d'agent spécialisé des écoles maternelles 1^{ère} classe

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget communal

DELIBERATION N° 2019/34

OBJET : Cadeau de départ pour la directrice de l'école maternelle

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

Considérant le départ en retraite en juillet 2019 de Madame Anne Marie GIBARD directrice de l'école maternelle Charles Vauthier depuis septembre 2004.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Autorise l'achat de cadeaux à Mme Anne Marie GIBARD pour son départ à la retraite dans une limite globale de 100 €.

Dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus à l'article 6232 du Budget général communal

DELIBERATION N° 2019/35

OBJET : Modification du règlement intérieur du complexe sportif des Bleuets

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission aux affaires sportives

Après avoir entendu l'exposé de Nadège Daumard, adjointe en charge des affaires sportives

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Autorise la modification du règlement intérieur du complexe sportif des Bleuets tel que joint à la présente

DELIBERATION N° 2019/36

OBJET : Dons et subventions diverses

Le conseil municipal,

Vu le CGCT

Vu les demandes de subventions présentées

Considérant qu'il ne peut être donné satisfaction à l'ensemble des demandes, le solde de l'article budgétaire étant créditeur à ce jour de 1185 € pour l'exercice.

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Décide d'octroyer

<i>Dénomination et adresse de l'organisme</i>	<i>Montant de la subvention en €</i>
Restaurants du cœur (800 € demandés)	100
Prévention routière Yvelines	
AFSEP (sclérose en plaques)	
Odyssée	
AS Lycée Van Gogh	240

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire :

Notre avocat Maître REGNIER nous a informé que le référé expertise pour les malfaçons sur les cours de tennis va bientôt déboucher sur une instruction du Tribunal administratif.

Je vous fais lecture des statistiques de police concernant la commune en 2018, à noter qu'il n'a été relevé qu'un cambriolage. J'ai rencontré le commissaire de police de l'arrondissement et il a été décidé dans le cadre de la police du quotidien de créer un secteur Flins/Aubergenville avec un seul officier référent ainsi qu'une réunion mensuelle avec les polices municipales des deux communes.

Je vais demander que soit traité en priorité à la prochaine réunion, une mobilisation des moyens de police pour lutter contre les motos cross et autres quads qui circulent illégalement dans les espaces publics tel que le parc et qui représentent un danger pour les autres usagers.

Pour faire suite à mon courrier de demande d'enlèvement du manège du parc Jean Boileau, le parquet général près la Cour d'Appel de Versailles m'a répondu que le forain ayant fait appel de la décision du tribunal correctionnel, le jugement de 1^{ère} instance sera réétudié le 8 novembre prochain. Ma demande d'enlèvement sera donc soumise au juge le même jour.

Monsieur le Maire expose ensuite au conseil municipal un projet de collectif en entrée de ville rue Charles de Gaulle composé de cabinets dentaires en réez de chaussée et de logements en étage.

Monsieur le Maire informe également le conseil municipal que l'EPFIF a préempté sur la vente d'un bien 418 rue du Maréchal Foch, Les Résidences Yvelines Essonne vont y réaliser deux maisons de 5 logements.

Catherine LOZERAY :

L'abattage des arbres a commencé dans le parc et devrait durer un mois environ.

Le nettoyage des abords de la fontaine des ardents va démarrer.

Le muret a été réalisé sur le rond-point de la taupe en attente de la sérigraphie qui y sera apposée. Les panneaux d'informations sur les arbres du parc ont été mis.

Sabine TIMBLENE :

Est-ce que la souche du hêtre pourpre va être restaurée ?

Monsieur le Maire :

Non, il a été trop dégradé car les gens avaient pris l'habitude de monter dessus. Je propose qu'une tranche soit découpée pour être accrochée avec un plexiglas de datation.

Nathalie DELATTRE :

Je n'ai pas reçu le journal municipal Flins à cœur mais le plus important à mon sens est qu'il faut repenser le système de collecte des informations. En effet, l'assistante qui collecte les articles auprès des responsables d'association ne leur laisse pas suffisamment de temps pour qu'ils puissent répondre dans de bonnes conditions.

Hélène DUPAS :

Nous attendons également qu'un correctif soit fait dans le prochain numéro suite à l'oubli de la commission logement et affaires sociales ainsi que le CCAS dans la présentation des différentes commissions municipales du dernier bulletin.

Michel DUPONT :

Un erratum sera effectivement fait sur le site internet ainsi que dans le prochain numéro de Flins à cœur.

Il faudra repenser à l'avenir les envois de documents préparatoires des conseils municipaux afin qu'on en prenne connaissance suffisamment de temps avant. Les impressions papier des documents devront progressivement être proscrites et ainsi passer à une forme dématérialisée plus économe et écologique.

Michel DUPONT fait un point sur l'état d'avancement des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Nadège DAUMARD :

Le syndicat de la maison de la justice et du droit vient de publier un article intéressant sur le racisme.

Les manifestations du mois de mai se sont relativement bien déroulées malgré une météo capricieuse, la manifestation canine a rassemblé 650 chiens. La manifestation de l'école des sports sur les nouvelles pratiques sportives a connu un franc succès avec de nombreux enfants et parents.

Le mois de juin verra se dérouler également de nombreuses manifestations notamment la fête de la musique sur le parvis des écuries le 22 juin à partir de 21h00 ainsi que la kermesse des écoles, le 29 juin à partir de 11h00 au complexe sportif des bleuets.

Michel LEBLANC :

Une fuite d'eau est à signaler au complexe sportif, il faut être vigilant sur la maintenance de ce bâtiment.

Monsieur le Maire :

Effectivement la maintenance de ce bâtiment est de notre responsabilité mais le bon usage des locaux est de la responsabilité de tous.

Francine BARBIER :

Concernant le dossier de l'ouverture de la MARPA, nous avons décidé avec notre avocat Maître REGNIER de la mise en demeure de la société SOVAL/BATIGERE pour le retard de livraison, les pertes de l'association de gestion face à une impossibilité d'exploitation et enfin l'absence d'informations techniques de la part du bailleur.

Christine BRUGIAL :

Certains de nos bâtiments comme la maison Gauthier ne sont pas occupés et les boîtes aux lettres débordent, il serait bon de les vider et de les condamner.

Francine BARBIER :

Toutes les bonnes volontés sont bien entendu les bienvenues pour la kermesse des écoles.

Sabine TIMBLENE :

Quand seront remis les panneaux de basket au city stade ?

Patrice HERAULT :

Il faut les remplacer car ils ont été trop abimés.

Les travaux qui vont démarrer au mois de juin concernent la réalisation d'un parking au croisement de la rue de l'étoile et la rue des violettes, d'un nouvel ouvrage pour gérer les écoulements de la sente des fontaines, la déshumidification du sous-sol du château ainsi que la reprise du mur du presbytère.

Séance close à 22h35.

Le Maire, Philippe MERY

